



**NOTE DE PRESENTATION DU
BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU
BUDGET PRINCIPAL 2021**

Ainsi qu'en dispose le Code général des Collectivités territoriales, les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante au travers du vote d'une décision modificative (DM). Celle-ci est nécessaire quand le budget est adopté sans reprise du résultat de l'exercice précédent. Cette décision modificative est usuellement nommée budget supplémentaire (BS).

Le résultat de l'exercice antérieur n'ayant été arrêté qu'au cours du deuxième trimestre, après l'adoption du budget primitif, il est impératif d'adopter une DM. Outre la reprise des résultats, l'opportunité offerte par cette DM permet également de procéder à certaines écritures comptables liées à la désensibilisation de la dette, requise par l'Etat.

Ce budget supplémentaire permet à la ville de :

constater la reprise du résultat issu de l'exercice antérieur

abonder les crédits de fonctionnement nécessaires au bon exercice du service public et les adapter à la gestion de la crise sanitaire

actualiser et compléter son programme d'investissement pour 2021

constater les variations de certaines recettes

procéder aux opérations comptables destinées à la mise à jour par les services de l'Etat des fiches d'Analyse des équilibres financiers fondamentaux (AEFF)

Les agrégats du budget supplémentaire

Le budget supplémentaire se décompose de la manière suivante :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	17 545 445	17 545 445
Section d'investissement	25 676 980	25 676 980
Total du budget supplémentaire	43 222 425	43 222 425

Ainsi, le budget 2021 se synthétise de la manière suivante :

Sections	BP 2021	BS 2021	Prévu 2021	Variation BS/BP
Section de fonctionnement	142 588 395	17 545 445	160 133 840	12,30 %
Section d'investissement	28 847 805	25 676 980	54 524 785	89,01 %
Total du budget	171 436 200	43 222 425	214 658 625	25,21 %

Le résultat de clôture de 2020 s'élève à 29 805 464,14 €.

- ✓ 11 532 279,45 € sont destinés à couvrir le besoin de financement de la Ville qui peut varier d'une année sur l'autre ;
- ✓ le solde de 18 273 184,69 € vient donc abonder la section de fonctionnement en recettes. La ville décide d'affecter une partie de cet excédent aux nouveaux besoins identifiés par les services et une autre à son autofinancement à hauteur de 9 602 660 € supplémentaire.

Abonder les crédits de fonctionnement nécessaires au bon exercice du service public et les adapter à la gestion de la crise sanitaire

En section de fonctionnement des crédits nouveaux doivent être accordés pour maintenir le niveau d'exigence des services publics rendus aux Saint-Mauriens. Il s'agit là des mouvements réels, avec décaissement, pour un montant de près de **5,5 millions €**. Les mouvements par rapport au budget primitif restent marginaux et ne représentent qu'à peine 4,22% des masses.

✓ en matière de charges à caractère général :

La commande publique appelle l'inscription de 117 802 € d'achats supplémentaires dont 7 000 € pour des ouvertures de quatre classes supplémentaires, de matériels spécifiques destinés à garantir de bonnes conditions de travail suite aux interventions du préventeur de la ville. Les ajustements de commandes pour les protocoles du « Covid » se poursuivent avec des consommables pour 10 000 € dans les écoles, les crèches, les centres de loisirs (+ 26 000 € d'essuie-main), de fournitures administratives pour le centre de vaccination dont les moyens ont été augmentés en vue de faire face à l'amplification de la campagne de vaccination (+ 18 500 €).

Hors charges de personnel, pour la communauté éducative, des crédits supplémentaires sont ouverts à la cuisine centrale pour procéder aux ajustements de prix des denrées et au rythme de production (+ 208 000 €). En dépit des différents confinements, le rythme de consommation des repas reste à un niveau élevé.

Les fonctions supports appellent de nouvelles inscriptions comme :

- ✓ le garage : + 67 810 € ;
- ✓ l'informatique : + 133 745 € ;
- ✓ les affaires juridiques : + 80 000 € ;
- ✓ les bâtiments communaux : + 46 750 €.

Le cadre de vie reste un sujet d'attention avec 63 420 € pour les espaces verts et 201 500 € pour la mission propreté. L'épisode très pluvieux du 19 juin appelle l'inscription de crédits urgents pour pouvoir faire face aux besoins d'élagages d'arbres tombés sur la voie publique pour 200 000 €. 100 000 € sont inscrits par ailleurs en investissement pour procéder à de replantations immédiates.

✓ **en matière de ressources humaines :**

Dans le domaine des ressources humaines (012), les crédits doivent être abondés de près **1,8 millions** ventilés comme suit :

- des recrutements de policiers municipaux (chapitre 92112) entraînant une hausse des crédits nécessaires de près de 120 000 € (rémunération principale, régime indemnitaire, charges). Ces recrutements de policiers municipaux entraînent en conséquence un ajustement des crédits d'équipement de + 5 100 € pour l'achat des uniformes ;
- par ailleurs, la crise sanitaire a eu de nouveaux effets de bord en RH entraînant de nouveaux recrutements, en surcroit d'activité, pour plus de 90 000 € (chapitre 920). Ces agents seront principalement affectés au centre de vaccination, en raison du retour dans leurs services respectifs et équipements des agents chargés d'accueillir, sécuriser et gérer les flux du centre de vaccination ambulatoire ;
- certains recrutements d'agents hautement qualifiés sont nécessaires notamment dans le domaine du numérique et des nouvelles technologies pour porter plusieurs dossiers structurants qui ont dépassé plus rapidement que prévu le stade des études (acculturation numérique, direction du guichet unique...). La requalification de certaines postes dans le secteur numérique entraîne une hausse des crédits de 80 000€ ;
- les nouveaux crédits inscrits permettent également de couvrir les besoins et de recruter des compétences spécifiques tournées vers l'amélioration du cadre de vie et des enjeux de la transition durable ;
- par ailleurs, le maintien de certaines dispositions de gestion de la crise sanitaire a provoqué des recrutements en surcroit d'activité pour remplacer des agents placés situation d'ASA « vulnérabilité » dont des prolongations jusqu'à l'hiver pour garantir la continuité du service ;

- le volume des heures de vacataires a aussi augmenté ;
- afin de permettre un bon déroulement des vacances d'été, les deux piscines seront ouvertes tout au long de la période estivale, exigeant le recrutement de maitres-nageurs sauveteurs (près de 35 000 € sur la période) et d'agents d'accueil (+ 10 000 €) ;
- une revalorisation indiciaire de certaines catégories d'agents, décidée par les instances paritaires nationales, a été retenue, soit + 15 000 € ;
- enfin, plusieurs dossiers de ruptures conventionnelles ont été acceptés, la loi relative à la transformation de la fonction publique ouvrant désormais aux fonctionnaires le bénéfice de cette disposition (+ 150 000 €).

Un programme d'investissement renforcé

Si les variations de la section de fonctionnement restent très limitées, les mouvements en dépenses d'investissements sont beaucoup plus importants (+ 50%). En effet, la ville entend poursuivre ses efforts de réhabilitation et de renouvellement des équipements pour mieux accueillir les usagers. A ce titre, entre les reports d'opérations engagées en 2020 mais pas encore terminées et les crédits nouveaux, ce sont près de 18,8 millions d'euros qui sont consacrés aux investissements. La présente décision complète cet effort avec plus de 9,5 millions € supplémentaires. Hors report éventuel, en 2021, les services pourront donc engager plus de 30 millions d'euros. **Ainsi, la ville apportera une contribution à la relance économique sans pour autant avoir recours à l'emprunt.** Par ailleurs, la ville inscrit des crédits pour faire face à des demandes de subventions d'équipement (2 000 000 €).

Les crédits supplémentaires vont donc concerner les domaines suivants :

- ✓ en matière de voirie et d'aménagement urbain : ce sont 2 240 000 € qui vont permettre de lancer une nouvelle campagne de rénovation de chaussées à la fin de l'été. Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, près de 450 000€ sont

prévus pour une partie supplémentaire du réseau d'éclairage public (câbles défectueux).

- ✓ Dans le domaine des bâtiments, la ville va engager 6 809 840 € supplémentaires. Parmi les nouvelles inscriptions :

- des travaux d'amélioration des conditions de travail ou d'accueil dans les écoles et structures périscolaires avec 32 500€ pour l'étude de programmation sur le site de Parc Est, la réfection de la toiture et de la charpente (2^e partie de Champignol pour 350 000€), des moyens financiers supplémentaires pour les travaux de l'Ecole du Centre pour 1,82 millions €, des travaux d'entretien sur l'ensemble des écoles pour 110 000€ (dont reprise de la cheminée de Marinville), l'installation d'un modulaire à Parc-Est pour 92 000€, des crédits supplémentaires pour la toiture de Miss Cavell (deuxième phase) pour 120 000€ ;

- le début des opérations de réhabilitation du Conservatoire, afin de redonner tout le lustre à cet équipement majeur de la vie culturelle de Saint-Maur pour 430 000€ (études, électricité, menuiserie...) ;

- des crédits consacrés au lancement du campus, un espace d'accueil pour les étudiants et les lycéens en vue de réviser et de préparer leurs examens livré à la fin du premier trimestre 2022 pour 325 000€ ;

- la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des nouveaux locaux associatifs au sein de la Maison des associations (Lyautey) pour 75 000€ ;

- les crédits pour les études et la maîtrise d'œuvre des locaux associatifs de l'avenue Louis Blanc pour 25 000€ ;

- des moyens supplémentaires pour accueillir les usagers à l'Hôtel de Ville, toujours dans de meilleures conditions : 300 000€ ;

- dans le domaine de la petite-enfance, des crédits supplémentaires sont inscrits pour 800 000€ avec la rénovation des fenêtres du LAEP (45 000€), des opérations sur les extérieurs- mur- et intérieurs à la crèche Miss Cavell (570 000€), des travaux sur les structures d'Arromanches et de Papillon (110 000€), ainsi que de petites réparations de toiture (15 000€) et la MO sur la crèche de la Parentèle (70 000€) ;

- dans le domaine de la protection du patrimoine, la Ville inscrit 230 000 € supplémentaires destinés à la rénovation de la climatisation au sein du service des archives et à la deuxième phase des travaux de Saint-Nicolas ;
- l'achèvement des opérations concernant le SAMI avec notamment la création d'une place PMR pour un total de 29 000 € ;
- des travaux de sécurité avec des crédits pour la protection des bâtiments en péril (50 000€) ou l'installation de grilles au pourtour des tourelles de désenfumage (55 000€) ;
- des crédits supplémentaires pour la Maison des seniors (livrée au deuxième trimestre 2022) avec 400 000€ (avance et rémunération de l'AMO).

Ces nouvelles inscriptions à hauteur de 11,5 millions viennent compléter un programme de 14 millions prévus au budget primitif. Avec les reports des opérations d'investissement non réalisés en 2020 à hauteur de 7,2 millions, ce sont près de 33 millions d'euros qui seront donc investis en 2021. La ville, au travers de cet effort exceptionnel, participe donc largement à la relance économique.

Constater les variations de certaines recettes

- ✓ En ce qui concerne les demandes de subventions adressées par la ville aux différentes instances susceptibles de lui en accorder, la Ville doit demeurer prudente et sans tenir à ce stade qu'à l'inscription 500 000 € correspondant à la première tranche de DSIL. Elle n'a, en effet, pour le moment aucun retour, concernant les autres demandes formulées.
- ✓ En ce qui concerne les amendes de police, ce budget supplémentaire permet de constater une forte diminution de ces dernières, 75 % de leur montant étant affectés au STIF. Aucune information ne permet d'affirmer s'il s'agit d'une mesure exceptionnelle ou pérenne. Sur les 500 000 € prévus au budget primitif, ce sont 460 000 € qui sont annulés.
- ✓ En dépit d'un versement de 3 427 907,29 € correspondant au fond de soutien perçu depuis 2016 suite aux opérations de désensibilisation de sa dette, la Ville doit

procéder à une opération budgétaire et comptable impliquant l'annulation d'1 070 793 €. Cette opération requise par le Trésorier fait suite aux échanges destinés à la mise à jour des fiches AEF.

Procéder aux opérations comptables destinées à la mise à jour par les services de l'Etat des fiches d'Analyse des équilibres financiers fondamentaux (AE2F)

En 2020, dans le cadre des échanges bilatéraux avec l'Etat, la commune a relevé l'inadéquation des fiches AE2F avec la réalité de son endettement. Suite à nos observations, cette situation étant partagée par de nombreuses autres collectivités, les services de l'Etat ont recommandé d'étaler budgétairement l'aide du fonds de soutien, non plus comme elle l'était sur treize ans depuis 2016, mais sur la durée des indemnités de remboursement anticipé (IRA). Désormais, si la ville continuera à percevoir 3 427 907,29 € jusqu'en 2028, elle devra étaler cette somme emprunt par emprunt pendant la durée de ceux-ci. Les produits constatés jusqu'à présent (prévus sur treize ans) du fonds de soutien seront donc inférieurs aux produits réellement perçus annuellement (3 427 907 €). Seuls, 2 357 114,33 € seront constatés budgétairement et comptablement suite à cet étalement. Cette démarche se poursuivra sur les exercices suivants. En 2021, une régularisation pour la période 2016-2020 sera nécessaire et effectuée sur les résultats de clôture 2021. A compter de ce budget supplémentaire, les recettes de la Ville laisseront donc apparaître un montant d'aide du fonds de soutien 2 357 114,33 €, quand bien même celle-ci enregistrera en trésorerie la somme de 3 427 907 €. Le profil d'extinction de la dette nette du fonds de soutien s'en trouvera de facto, légèrement modifié.